

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PAYS BASQUE
PROJET DE REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DE LA COMMUNE DE LOHITZUN-OYHERCQ

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par décision en date du 9 août 2019, le Président de l'Agglomération a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la **révision du zonage d'assainissement de la commune de Lohitzun-Oyhercq** qui se déroulera pendant une durée de 31 jours consécutifs du :

Lundi 9 septembre 2019 au Mercredi 9 octobre 2019 inclus

L'autorité compétente en matière d'assainissement est la Communauté d'Agglomération Pays Basque et le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Lohitzun-Oyhercq sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire après enquête publique.

Commissaire enquêteur : Monsieur Gérard JAUREGUIBERRY, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Tribunal Administratif de Pau n° E190000102/64 en date du 9 juillet 2019.

Consultation du dossier d'enquête :

Le dossier d'enquête publique est constitué d'une version papier et une version dématérialisée. Il comprend le projet de révision du zonage d'assainissement de la commune de Lohitzun-Oyhercq, le dossier administratif comportant les pièces énoncées à l'article R.123-8 du code de l'environnement, ainsi que les registres d'enquête papier et électronique.

- Le dossier papier sera déposé à la mairie de Lohitzun-Oyhercq, pour y être consulté pendant toute la durée de l'enquête aux jours habituels d'ouverture de la mairie, les lundis de 9h00 à 12h00 et les mercredis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.
- Le dossier dématérialisé est consultable et le registre dématérialisé accessible sur le même site internet : <https://www.registre-dematerialise.fr/1524>
- Un accès gratuit au dossier d'enquête est garanti par la mise à disposition d'un poste informatique en mairie de Lohitzun-Oyhercq aux horaires habituels d'ouverture.

Observations et propositions du public :

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner ses observations et propositions, et les adresser au commissaire-enquêteur :

- Par courrier, au siège de l'enquête publique, à l'adresse : M. le Commissaire Enquêteur de la révision du zonage d'assainissement – Mairie de Lohitzun-Oyhercq, 64120 Lohitzun-Oyhercq, avec la mention [NE PAS OUVRIR].
- Sur les registres d'enquête (papier et électronique) :
 - o Le registre d'observations en papier, à feuillets non mobiles, et constitutif du dossier d'enquête sera côté et paraphé par le commissaire-enquêteur comme le reste du dossier.
 - o Par voie électronique, aux adresses suivantes :
 - préférentiellement sur le registre dématérialisé visé ci-dessus <https://www.registre-dematerialise.fr/1524> qui permet la consultation du dossier et la transmission de courriers électroniques ;
 - ou bien sur l'adresse électronique : mairie.lohitzun-oyhercq@wanadoo.fr, en indiquant comme objet : «enquête publique zonage d'assainissement Lohitzun-Oyhercq ».

Toute observation, courrier postal ou courriel, réceptionné après le 9 octobre 2019 à 18h00 ne pourra être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de Lohitzun-Oyhercq, les :

- **Lundi 9 septembre 2019 de 9h à 11h ;**
- **Mercredi 25 septembre 2019 de 16h à 18h ;**
- **Mercredi 9 octobre 2019 de 16h à 18h.**

Evaluation environnementale :

En application du de l'article 122-17 du code de l'environnement, l'autorité administrative environnementale compétente a dispensé le projet de zonage d'assainissement d'une évaluation environnementale par décision du 28 mai 2019.

Suites données à l'enquête et information du public :

A l'expiration du délai d'enquête prévu à l'article 1^{er}, le registre d'enquête sera clos. Le commissaire-enquêteur dispose de huit jours pour communiquer son procès-verbal de synthèse au responsable du projet. Celui-ci produit ses observations éventuelles dans les quinze jours suivants. Le commissaire-enquêteur disposera d'un délai de trente jours à compter de la clôture de l'enquête pour transmettre au Président de Communauté d'Agglomération Pays Basque son rapport et ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Lohitzun-Oyhercq et à la Communauté d'Agglomération Pays Basque aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, ainsi que sur le site internet <https://www.registre-dematerialise.fr/1524> pendant une durée d'un an courant à compter de la date de la clôture de l'enquête.

Les informations peuvent être demandées auprès de :

- à l'Agglomération : Direction Générale Adjointe Eaux, Littoral et Milieux Naturels - M. Laurent Chauvière : 05 59 70 34 35
- à la Mairie de Lohitzun-Oyhercq : Secrétariat de Mairie, 05 59 65 84 07

Toute personne peut également, à sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête auprès de Communauté d'Agglomération Pays Basque – Direction Générale Adjointe Eaux, Littoral et Milieux Naturels - Errepira - route d'Halsou - 6480 LARRESSORE.

Le Président